

7. HABITATION A HYPOTHEQUER

7.1. DESCRIPTION

Nature (maison d'habitation, appartement, bungalow,...)
Situation : rue, numéro, boîte postale
code postal, localité
Pour un appartement : étage, numéro + event. n° garage
Superficie terrain + largeur à rue
Largeur de la façade + surface batie totale
Qui est / devient propriétaire ?
Mode et date d'acquisition de l'habitation ou du terrain à bâtir

7.2. ACHAT

Prix d'achat (sans les frais)
Etat d'avancement des travaux (si l'immeuble n'est pas terminé)

7.3. CONSTRUCTION

Prix d'achat du terrain
Coût de la construction
Etat d'avancement des travaux

7.4. TRANSFORMATIONS

Coût des travaux
Valeur expertisée avant travaux
Etat actuel des travaux

8. Nom et adresse du notaire :

9. Expertise Rendez-vous avec tél. :

CONDITIONS GENERALES

- L'habitation pour laquelle le prêt est demandé sera occupée entièrement et continuellement par les demandeurs et ne sera pas destinée à des fins professionnelles.
Les frais d'expertise à charge des demandeurs s'élèvent à 125 EUR. Aucun autre frais n'est dû.
Cette demande est faite sur base des conditions de prêt figurant dans le prospectus n° et de la feuille de taux n°, en vigueur depuis le , qui sont disponibles au siège de la société.
Les emprunteurs déclarent que les informations fournies sont exactes.
La société de crédit recueille et conserve vos données à caractère personnel à des fins de gestion et dans le cadre de l'octroi et de la gestion de crédits.
Les emprunteurs déclarent expressément ne pas faire l'objet d'une mesure dans le cadre de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes, ni d'avoir entrepris une quelconque démarche en ce sens, ni d'avoir connaissance d'une telle démarche.

Signature du (des) demandeur(s)

Fait à le